



Commission de survie des espèces

Mandat 2017-2020

1. Mission

Au cours de la période intersessions 2017-2020, la Commission de survie des espèces (CSE) continuera de jouer un rôle de premier plan pour permettre à l’IUCN d’être la voix la plus autorisée à l’échelle mondiale en faveur de la conservation de la biodiversité et de de l’utilisation durable des ressources naturelles. En particulier, la CSE et son réseau mondial sont particulièrement bien placés pour permettre à l’IUCN d’influencer, d’encourager et d’aider les sociétés du monde entier à préserver l’intégrité de la biodiversité et à faire en sorte que l’utilisation des espèces soit à la fois équitable et durable :

- en fournissant des connaissances sur la situation et les tendances des espèces ;
- en réalisant des analyses de menaces ;
- en élaborant des politiques et de lignes directrices ;
- en facilitant la planification de la conservation ;
- en catalysant l’action dans les milieux terrestres et aquatiques ; et
- en fournissant des conseils sur les façons de concilier la conservation de la biodiversité avec le développement économique et les changements sociétaux.

2. Vision

Un monde juste qui valorise et préserve la nature par des actions positives pour prévenir la perte de diversité de la vie sur Terre.

3. Objectif

Le principal objectif de la Commission est :

La CSE veillera à ce que la crise d’extinction des espèces et la perte massive de biodiversité soient universellement adoptées comme une responsabilité partagée, et que tous les secteurs de la société prennent des mesures de conservation et évitent les impacts négatifs dans le monde entier.

4. Objectifs

Pour la période intersessions 2017-2020, la CSE, en collaboration avec les Membres, les Comités nationaux et régionaux, les autres Commissions et le Secrétariat, poursuivra les objectifs clés suivants, soutenant ainsi la mise en œuvre de l’engagement « Un seul Programme » de l’IUCN :

- Évaluer et suivre l’état de la biodiversité, en particulier au niveau des espèces***
Évaluer et suivre les tendances de l’état de la biodiversité, en particulier au niveau des espèces, et informer le monde des mesures nécessaires pour améliorer la santé de la biosphère.
- Analyser et communiquer les menaces pour la biodiversité, en particulier au niveau des espèces***
Analyser et communiquer les menaces à la biodiversité au niveau des espèces et diffuser largement et efficacement des informations sur les mesures de conservation appropriées aux niveaux mondial, régional, national et local.
- Élaborer des politiques et des lignes directrices pour promouvoir la conservation de la nature***
Élaborer des politiques fondées sur des données probantes et étayées par des données scientifiques pour guider la communauté de la conservation sur les questions les plus critiques auxquelles font face les espèces sauvages du monde, et fournir des conseils pour influencer et façonner les décisions prises par les gouvernements, les institutions et accords internationaux, les organisations non gouvernementales et le secteur privé pouvant avoir une incidence sur les espèces.

- d) *Faciliter la planification de la conservation des espèces*
Assurer un leadership dans l'intensification de la planification de la conservation des espèces et l'établissement de priorités par de multiples intervenants afin de : i) appuyer les efforts visant à conserver et à rétablir les populations d'espèces menacées, et ii) mettre fin à l'extinction des espèces d'ici 2020.
- e) *Stimuler, faciliter, soutenir et s'engager dans des actions de conservation des espèces*
Stimuler, promouvoir et soutenir des actions de conservation pour enrayer le déclin de la biodiversité, prévenir l'extinction des espèces et restaurer et conserver les habitats et les écosystèmes intacts, tant dans les milieux terrestres qu'aquatiques.
- f) *Concilier la conservation de la biodiversité avec le développement économique et les changements sociétaux*
Explorer les options et fournir des conseils sur les moyens de concilier les besoins de la conservation de la nature et ceux des populations, en particulier des communautés les plus pauvres vivant au contact des espèces sauvages, en vue de les refléter dans des pratiques commerciales, d'utilisation et de consommation biologiquement durables.
- g) *Réunir l'expertise pour la conservation des espèces*
Offrir un forum pour rassembler et intégrer les connaissances et l'expérience des experts mondiaux de premier plan en matière de science et de gestion de la conservation des espèces, et promouvoir la participation active des générations futures de spécialistes de la conservation des espèces par le transfert de connaissances et le renforcement des capacités.

5. Domaines de programme

Les priorités de travail spécifiques de la CSE **découlent des trois domaines de Programme de l'UICN et sont axées sur ceux-ci**. Dans chacun de ces domaines de Programme, la CSE a défini des résultats clés concernant les espèces (RCE) :

Domaine de Programme : Valoriser et conserver la nature renforce les travaux fondamentaux de l'UICN sur la conservation de la biodiversité, en soulignant à la fois les valeurs tangibles et intangibles de la nature.

- RCE1. *La couverture taxonomique et géographique de la Liste rouge de l'UICN est élargie*. La couverture taxonomique de la Liste rouge est élargie de manière à mieux informer la conservation de la biodiversité.
- RCE2. *Plus d'évaluations de la Liste rouge de l'UICN sont préparées à l'échelle nationale et, le cas échéant, régionale*. Le développement continu de Listes rouges nationales et régionales est encouragé.
- RCE3. *L'Indice de la Liste rouge de l'UICN est largement utilisé comme indicateur efficace de biodiversité*. L'utilisation généralisée de l'Indice de la Liste rouge comme indicateur de suivi des tendances de la situation de différents groupes d'espèces est développée et encouragée à de multiples échelles géographiques, du niveau national au niveau mondial.
- RCE4. *La Liste rouge de l'UICN est un outil de conservation scientifiquement rigoureux*. La Liste rouge contient les informations nécessaires pour en faire un outil fiable pour guider la conservation de la biodiversité.
- RCE5. *Les capacités de développement de la Liste rouge de l'UICN sont renforcées grâce à des programmes de formation élargis*. Les capacités sont renforcées afin de veiller à ce que les critères de la Liste rouge de l'UICN soient appliqués de manière rigoureuse et cohérente et accroître ainsi la crédibilité de la Liste rouge et sa mise en œuvre au niveau national.
- RCE6. *La Liste rouge de l'UICN est étayée par des technologies de pointe en matière de gestion de l'information*. L'infrastructure des technologies de l'information est améliorée afin de soutenir les objectifs du Plan stratégique sur les espèces.
- RCE7. *La Liste rouge de l'UICN est utilisée efficacement pour guider les politiques et les actions*. Les données et informations de la Liste rouge de l'UICN sont de plus en plus utilisées pour orienter les politiques et les actions des secteurs privé et public.
- RCE8. *La Liste rouge de l'UICN est largement diffusée et reconnue*. La Liste rouge est renforcée

en tant que marque mondiale, applicable à de multiples échelles géographiques, du niveau national au niveau mondial.

- RCE9. *La Liste rouge de l'UICN est suffisamment et durablement financée.* Des fonds sont obtenus pour assurer la viabilité de la Liste rouge.
- RCE10. *Une surveillance stratégique est assurée pour la Liste rouge de l'UICN.* Une surveillance stratégique de la mise en œuvre de la Liste rouge est assurée par le Comité de la Liste rouge.
- RCE11. *Mesurer les succès de conservation.* Des méthodes de pointe sont en place pour mesurer et catégoriser les succès de conservation.
- RCE12. *Suivi et analyse des populations.* Des programmes de suivi sont établis pour certaines espèces et groupes d'espèces.
- RCE13. *Espèces envahissantes.* Les mesures de gestion des espèces envahissantes sont grandement améliorées grâce à des efforts ciblés axés sur les connaissances, les politiques et l'action.
- RCE14. *Intégrer les produits de connaissance de l'UICN.* Les principaux produits de connaissance de la biodiversité de l'UICN (par exemple la Liste rouge et la Base de données mondiale sur les aires protégées) sont pleinement intégrés pour permettre leur interopérabilité, promouvoir la rentabilité et maximiser la diffusion de l'information pour guider les décisions en matière de conservation.
- RCE15. *Les efforts de planification de la conservation des espèces de la CSE de l'UICN sont considérablement élargis, en particulier pour les espèces prioritaires.* Une méthode de hiérarchisation de la planification des espèces est mise au point et davantage de plans d'action en matière de conservation sont mis en œuvre pour enrayer la perte de biodiversité et protéger et prévenir l'extinction des espèces menacées.
- RCE16. *L'impact et l'efficacité des efforts de planification de la conservation des espèces de la CSE de l'UICN font l'objet d'un suivi.* Des approches d'évaluation sont élaborées et mises en œuvre pour mesurer, améliorer et rendre compte de l'impact et de l'efficacité des efforts de planification de la conservation des espèces de la CSE de l'UICN.
- RCE17. *La capacité de planification de la conservation des espèces est renforcée grâce à des programmes de formation élargis.* La capacité est développée pour étendre les efforts efficaces de planification de la conservation des espèces dans l'ensemble du réseau de la CSE et au-delà, et pour s'assurer que ces efforts soient considérés comme utiles et accessibles à toutes les parties concernées.
- RCE18. *La CSE de l'UICN fournit une orientation rigoureuse pour la planification de la conservation des espèces grâce à l'élaboration et à l'application continues d'outils et de processus scientifiques de pointe.* La planification de la conservation des espèces de la CSE de l'UICN se caractérise par des pratiques exemplaires fondées sur une approche adaptative et sur des données probantes, grâce à l'application d'outils et de processus contribuant aux progrès scientifiques et technologiques émergents en biologie de la conservation et dans des domaines connexes, et s'en inspirant.
- RCE19. *La planification de la conservation des espèces de la CSE de l'UICN dispose de ressources suffisantes et durables.* Le financement et les ressources humaines sont assurés pour assurer la croissance et la durabilité de la planification de la conservation des espèces de la CSE de l'UICN.
- RCE20. *La discipline de la « planification de la conservation des espèces » est formellement intégrée dans le cadre organisationnel de la CSE d'une manière reflétant son importance croissante pour les travaux de la CSE.* Une structure de Planification de la conservation des espèces est mise en place, catalysant et orientant la gouvernance et la mise en œuvre de la planification de la conservation des espèces au sein de la CSE.
- RCE21. *La CSE de l'UICN est reconnue comme leader en matière de planification de l'action pour la conservation des espèces.* Les processus de planification de la conservation des espèces de la CSE de l'UICN sont de plus en plus adoptés ou mis à profit, orientant de façon évidente les actions de conservation et influençant les politiques.
- RCE22. *Application de la norme de l'UICN pour l'identification des sites d'importance mondiale pour la conservation de la biodiversité.* L'action en faveur de la conservation de la biodiversité est améliorée grâce à l'application de la norme relative aux Zones clés pour la biodiversité.
- RCE23. *Santé de la faune/flore sauvage.* Un suivi de la santé de la faune/flore sauvage est en place au besoin, et des conseils sont donnés sur les mesures correctives à prendre.

- RCE24. *Réintroductions*. Un service d'information et de conseils est en place pour appuyer la réintroduction des espèces.
- RCE25. *Élevage pour la conservation, et liens vers les communautés ex-situ*. Des conseils et des mesures de facilitation sont en place pour appuyer les programmes de rétablissement *ex-situ* des espèces.
- RCE26. *Politiques régionales et mondiales pour la conservation de la biodiversité*. Les mécanismes politiques mondiaux et régionaux sont influencés pour améliorer l'efficacité de la conservation de la biodiversité.
- RCE27. *Politique et action aux niveaux national et transfrontalier*. Les avis scientifiques de la CSE sont utilisés pour orienter les actions et les politiques pour les espèces et les sites au niveau national (en lien avec les Stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité et les listes rouges nationales).
- RCE28. *Communiquer sur la conservation des espèces*. L'efficacité du travail de l'UICN en matière de conservation des espèces est renforcée par des communications stratégiques et ciblées.
- RCE29. *Établir des partenariats institutionnels mutuellement bénéfiques pour les Groupes de spécialistes et les travaux au sens large de la CSE*. Des partenariats institutionnels permettent des efforts de conservation des espèces plus stratégiques, durables et intégrés.
- RCE30. *Favoriser la conservation dans les milieux terrestres et aquatiques*. La conservation est appuyée par des mécanismes de financement existants et nouveaux.
- RCE31. *Initiatives spéciales pour faire face aux crises majeures de la conservation*. Une attention particulière est portée à la résolution des crises majeures dans la conservation de la biodiversité.
- RCE32. *Analyses et enquêtes sur les problèmes urgents de conservation*. Des analyses et des études scientifiques de haut niveau et générant d'importantes répercussions sont terminées et publiées.

Domaine de Programme : Promouvoir et soutenir une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles consolide les travaux de l'UICN concernant « les relations entre l'homme et la nature », les droits et les responsabilités et l'économie politique de la nature.

- RCE33. *Comprendre et communiquer l'utilisation durable*. Une meilleure compréhension commune est obtenue de la théorie et de la pratique de l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que des liens clés avec les moyens de subsistance humains, l'importance des espèces pour les moyens de subsistance, en particulier des plus pauvres, est démontrée, et des approches de l'utilisation durable novatrices, adaptatives et fondées sur l'expérience sont étudiées.
- RCE34. *Décisions en matière de conservation et incidences sur les moyens de subsistance*. Les impacts des décisions de conservation sur les moyens de subsistance sont analysés et communiqués.
- RCE35. *Connaissances traditionnelles et gestion des espèces*. Les connaissances traditionnelles sont intégrées à la science dans les méthodes d'évaluation et de gestion des espèces.
- RCE36. *Faciliter et mettre en œuvre des stratégies d'utilisation durable*. Toute utilisation des ressources naturelles vivantes est légale et durable, l'utilisation durable est reconnue comme un outil positif pour parvenir à la conservation à long terme, et l'importance des espèces pour soutenir les moyens de subsistance des plus pauvres est reconnue par les principales parties prenantes, conduisant à une meilleure gouvernance pour les populations et la nature.
- RCE37. *Interactions humaines avec la faune/flore sauvage (y compris marine)*. Les moyens de subsistance des populations et la conservation des espèces sont améliorés grâce à de meilleures interactions entre l'homme et la faune/flore sauvage.

Domaine de Programme : Des solutions fondées sur la nature pour relever les enjeux de la société élargit les travaux de l'UICN sur la contribution de la nature à la résolution des problèmes de développement durable, notamment du point de vue du changement climatique, de la sécurité alimentaire et du développement économique et social.

- RCE38. *Compréhension de la biodiversité dans le contexte du changement climatique.* Les impacts du changement climatique sur les espèces et la réponse des espèces au changement climatique sont documentés, analysés et leur vulnérabilité mieux comprise.
- RCE39. *Biodiversité et pratiques de conservation dans le contexte du changement climatique.* Des approches de conservation pour différents scénarios climatiques sont élaborées, mises à l'essai et partagées.
- RCE40. *Biodiversité et changement climatique.* Les considérations relatives à la biodiversité sont prises en compte dans les politiques et pratiques d'adaptation et d'atténuation des secteurs public et privé aux niveaux mondial et régional.
- RCE41. *Biodiversité et production alimentaire.* Les considérations relatives à la biodiversité sont intégrées aux politiques émergentes dans le secteur de la production alimentaire (agriculture, pêche et aquaculture).
- RCE42. *Maintenir la diversité génétique des espèces sauvages apparentées aux cultures et aux animaux domestiques.* L'approvisionnement à long terme en ressources alimentaires est assuré par la conservation des espèces sauvages apparentées aux cultures (CWR) et aux animaux domestiques.
- RCE43. *Les informations sur la biodiversité destinées aux secteurs public, privé et financier renforcent leur engagement en faveur de la conservation de la nature.* L'information sur la biodiversité contribue à accroître les effets positifs de ces secteurs sur la biodiversité et à réduire les effets négatifs de leurs activités sur celle-ci.

Dans le cadre de ces RCE, la CSE a élaboré un ensemble d'**objectifs mesurables assortis de délais** à atteindre d'ici la fin de 2020. Chaque RCE est également lié à la composante de la CSE chargée de sa mise en œuvre (par exemple, Comité directeur, Groupe de spécialistes spécifique) et à un point focal responsable des rapports et du suivi des résultats, travaillant, dans tous les cas, avec le Programme mondial de l'UICN pour les espèces et, dans de nombreux cas, avec les Membres de l'UICN et les organisations partenaires de la Liste rouge.

6. Structure

La Commission est dirigée par un président élu par les Membres de l'UICN, et par un Vice-président nommé par le Conseil de l'UICN sur recommandation du Président. Le Comité directeur de la CSE est également nommé par le Conseil de l'UICN sur recommandation du Président, conformément aux Statuts et Règlement de l'UICN. Le Comité directeur aide le Président et le Vice-président à établir l'orientation stratégique et à superviser les activités de la Commission. Le Comité directeur délègue certains aspects de ses fonctions à des sous-comités spécialement désignés, rapportant régulièrement au Président et au Comité directeur. La majeure partie du travail de la CSE est mise en œuvre par l'intermédiaire de ses Groupes de spécialistes, Autorités de la Liste rouge, Groupes de projet et Groupes de travail. Les rôles de ces entités sont définis dans les règlements administratifs de la CSE.

7. Adhésion

La qualité de membre de la CSE est obtenue en devenant membre de l'un des sous-groupes de la Commission (par exemple, Comité directeur, sous-comités, Groupes de spécialistes, Autorités de la Liste rouge, Groupes de projet, Groupes de travail). L'adhésion à ces groupes est volontaire et sur invitation. La CSE cherche à mobiliser des experts de pointe dans toutes les disciplines liées à la conservation et à la gestion de la biodiversité. Elle intègre ces personnes en tenant dûment compte de la diversité, que ce soit en termes de genre, d'âge, de culture, de langue, de nationalité et d'expertise. De par la conception de la Commission, les membres de la CSE n'ont pas de point de vue commun sur la plupart des questions liées à la conservation. La CSE chérit plutôt sa diversité et favorise un débat ouvert entre ses membres, respectueux, rigoureux et fondé sur des données probantes.